

## Renouvellement des traitements par les pharmacies

Médicaments	Ordonnance renouvelable	Durée de l'ordonnance expirée	Renouvellement	Quelle pharmacie	Contact avec le médecin	Inscription sur l'ordonnance	Date limite de cette autorisation
<b>Tous les traitements chroniques</b>	OUI et si NON renouvelable traitement stabilisé depuis 3mois	OUI	Mois par mois	Toute pharmacie Si elle n'est pas la pharmacie habituelle contrôle DP pour historique 3 mois	Information du médecin	Timbre de l'officine, date de dispensation et nombre de boîtes délivrés	15 avril 2020
<b>Médicaments hypnotiques ou anxiolytiques délivrés depuis au moins trois mois consécutifs</b>	NON	OUI	28 jours par 28 jours	Toute pharmacie Si elle n'est pas la pharmacie habituelle contrôle DP pour historique 3 mois	Information du médecin	Timbre de l'officine, date de dispensation et nombre de boîtes délivrés	15 avril 2020
<b>Traitement substitutifs aux opiacés d'au moins trois mois</b>	NON	OUI	28 jours par 28 jours	Pharmacie mentionnée sur l'ordonnance	Après accord du médecin	Timbre de l'officine, date de dispensation et nombre de boîtes délivrés	15 avril 2020
<b>Médicaments stupéfiants ou assimilés</b>	NON	OUI	28 jours par 28 jours	Pharmacie ayant déjà dispensé ces médicaments au patient	Après accord écrit du médecin	Timbre de l'officine, date de dispensation et nombre de boîtes délivrés	31 mai 2020 (Susceptible d'être modifié)
<b>Dispositif médicaux pour les traitements chroniques</b>	OUI	OUI	En une fois	Toute pharmacie	Information du médecin	Dispensation par la procédure exceptionnelle pour une durée de X semaines + nom du produit + timbre de l'officine + date de délivrance	15 avril 2020

Les médicaments nécessitant une surveillance particulière pendant le traitement ne doivent pas être renouvelés dans ces conditions, sans un accord du prescripteur.